

## 261. SECONDE COMPARUTION DE JESUS DEVANT PILATE (Mt. 27:15-22 ; Mc. 15:6-13 ; Lc. 23:13-21 ; Jn. 18:39-40)

MATTHIEU, MARC	LUC 23	JEAN
	<p>13. Pilate, ayant assemblé les principaux sacrificateurs, les magistrats, et le peuple, leur dit :</p> <p>14. Vous m’avez amené cet homme comme excitant le peuple à la révolte. Et voici, je l’ai interrogé devant vous, et je ne l’ai trouvé coupable d’aucune des choses dont vous l’accusez ;</p> <p>15. ni Hérode non plus, car il nous l’a renvoyé, et voici, cet homme n’a rien fait qui soit digne de mort.</p> <p>16. Je le relâcherai donc, après l’avoir fait battre de verges.</p>	

• **Lc. 23:13** *“Pilate, ayant assemblé les principaux sacrificateurs, les magistrats, et le peuple, leur dit : ...”* :

a) Jésus a déjà comparu une **première fois** (étude n° 259) devant **Pilate** qui l'avait **déclaré innocent** des charges présentées officiellement par le sanhédrin.

Devant la fureur des sacrificateurs, Pilate avait eu la faiblesse de les écouter une seconde fois, et, pour gagner du temps, il avait **prétexté** que Jésus venait de **Galilée** pour l'envoyer devant la juridiction d'**Hérode Antipas**, tétrarque de Galilée, et qui résidait, durant les fêtes de Pâque, à Jérusalem, non loin du prétoire.

**Hérode**, qui **connaissait** le témoignage de Jean-Baptiste (il avait le meurtre du prophète sur la conscience), qui était en outre parfaitement **informé** des **miracles** accomplis en Galilée par Jésus au début de son ministère, n'ayant pu obtenir de Jésus ni entretien ni miracle sur commande, a **renvoyé Jésus vers Pilate** (étude n° 260).

**Lc. 23:11** *“Hérode, avec ses gardes, le traita avec mépris ; et, après s’être moqué de lui et l’avoir revêtu d’un habit éclatant (une parodie de couronnement), il le renvoya à Pilate.”*

b) Pilate doit donc procéder à une **seconde comparution** de Jésus, avec, en face de lui, le même Jésus, le même groupe d'accusateurs haineux et décidés, et une foule qui a peu à peu grossi en ce matin du 14 Nisan.

Les accusateurs comprennent : les *“principaux sacrificateurs”* (tout ou partie des souverains sacrificateurs, en exercice ou non, et les chefs des 24 classes de sacrificateurs), et les **scribes** membres du sanhédrin, appelés ici *“magistrats”*.

Il y a dans cette foule des personnes favorables à Jésus (sans doute Lazare et ses sœurs, **Marie**, la mère de Jésus, hébergée à Béthanie, etc.). Mais des autorités capables de **mobiliser des faux témoins** sont pareillement capables de **mobiliser des meneurs violents** (Act. 17:5) pour exciter une partie de la foule et pour intimider les voix favorables à Jésus.

• **Lc. 23:14** *“Vous m’avez amené cet homme comme excitant le peuple à la révolte. Et voici, je l’ai interrogé devant vous, et je ne l’ai trouvé coupable d’aucune des choses dont vous l’accusez ; ...”* :

Un messager d'Hérode a communiqué officiellement à Pilate les conclusions d'Hérode qui n'a pas vu en Jésus un séditieux comme le suggéraient ses accusateurs, mais un illuminé dont il avait eu une crainte superstitieuse auparavant.

Pilate **rappelle** d'abord les entendus de la première comparution : il avait lavé Jésus de tout appel *“à la révolte”*, il n'était **coupable en rien** (*“Je ne trouve rien de coupable en cet homme”*, Lc. 23:4).

• **Lc. 23:15** *“... ni Hérode non plus, car il nous l’a renvoyé, et voici, cet homme n’a rien fait qui soit digne de mort.”* :

Puis Pilate rapporte la conclusion du tribunal du tétrarque de Galilée : Jésus ne mérite nullement la mort (mais Hérode a considéré que Jésus méritait d'être humilié !).

Pour la **seconde fois** Jésus est déclaré innocent après décision de **deux tribunaux** distincts.

Toute l'accusation du sanhédrin est renversée. **Jésus devrait être renvoyé libre** dès cet instant, comme il aurait dû l'être dès la première comparution.

Selon la Loi de Moïse, les scribes auraient dû s'incliner devant un **double témoignage**.

• **Lc. 23:16 “Je le relâcherai donc, après l’avoir fait battre de verges.” :**

a) Pilate, en tant que gouverneur d'une province romaine sous occupation, n'était pas lié par toutes les règles de droit écrit qui protègent un citoyen **romain** contre l'arbitraire. Il pouvait agir presque à sa guise.

Néanmoins, les principes de **justice** s'imposent à toutes les **consciences** : puisque Jésus était **innocent**, il devait être libéré sur-le-champ : la déclaration de Pilate devrait être exécutoire immédiatement.

Il en a le **droit** et le **pouvoir** : de plus, la proximité des légionnaires romains le protégeait contre tout danger physique. Or Pilate :

- veut certes **“relâcher”** Jésus (ce qui prouve sa **conviction** de l'innocence de Jésus),
- mais il ne veut pas que cela porte atteinte à ses **intérêts terrestres** : il veut donner à Rome **l'image** d'une occupation habile et sereine.

Pilate s'engage alors sur la voie d'un **marchandage** honteux : la libération d'un innocent en échange du spectacle du supplice **cruel** et **infâmant** du fouet infligé à cet homme. Pour faire bonne mesure, Pilate proposera la libération d'un séditieux ayant les faveurs du peuple.

Non seulement Pilate veut préserver son **image** auprès de **Rome**, mais il veut aussi gagner une bonne **image** auprès du peuple dominé.

Il croit que sa manœuvre est habile.

C'est le **second faux pas** de Pilate face à la pression du sanhédrin.

- Il refuse encore de condamner Jésus à mort, mais il propose de lui faire subir la peine préliminaire à une exécution capitale.
- Il achète sa tranquillité politique par une injustice flagrante.

Remarque : la peine du fouet était une pratique courante dans les pays méditerranéens (aussi bien en Israël qu'à Rome), et n'accompagnait pas seulement la peine capitale.

**Act. 5:40** “Ils se rangèrent à son avis. Et ayant appelé les apôtres, **ils les firent battre de verges**, ils leur défendirent de parler au Nom de Jésus, et ils les relâchèrent.”

b) A ce stade de la comparaison, **“faire battre de verges”** n'est encore qu'une **proposition** comme le prouve la répétition de la phrase au v.22 du même chapitre de Luc : **“Pilate leur dit pour la troisième fois : Quel mal a-t-il fait ? Je n'ai rien trouvé en lui qui mérite la mort. Je le relâcherai donc, après l'avoir fait battre de verges** (ce n'était donc pas encore fait).”

MATTHIEU 27	MARC 15	LUC 23	JEAN 18
15. A chaque fête, le gouverneur avait coutume de relâcher un prisonnier, celui que demandait la foule.	6. A chaque fête, il relâchait un prisonnier, celui que demandait la foule.	17. A chaque fête, il était obligé de leur relâcher un prisonnier. <i>(le v.18 est décalé plus loin pour assurer la concordance)</i>	
16. Ils avaient alors un prisonnier fameux, nommé Barabbas.	7. Il y avait en prison un nommé Barabbas avec ses complices, pour un meurtre qu'ils avaient commis dans une sédition.	19. Cet homme avait été mis en prison pour une sédition qui avait eu lieu dans la ville, et pour un meurtre.	
17. Comme ils étaient assemblés, Pilate leur dit :	8. La foule étant montée, se mit à demander ce qu'il avait coutume de leur accorder.		
Lequel voulez-vous que je vous relâche, Barabbas, ou Jésus, qu'on appelle Christ ?	9. Pilate leur répondit :		39a. Mais, comme c'est parmi vous une coutume que je vous relâche quelqu'un à la fête de Pâque,
	Voulez-vous que je vous relâche le roi des Juifs ?		voulez-vous que je vous relâche le roi des Juifs ?

18. Car il savait que c'était par envie qu'ils avaient livré Jésus.  
19. Pendant qu'il était assis sur le tribunal, sa femme lui fit dire : Qu'il n'y ait rien entre toi et ce juste ; car aujourd'hui j'ai beaucoup souffert en songe à cause de lui.

10. Car il savait que c'était par envie que les principaux sacrificateurs l'avaient livré.

• **Mt. 27:15, Mc. 15:6 ;, Lc. 23:17** “**A chaque fête, le gouverneur avait coutume ... il était obligé de leur relâcher ... il relâchait ... un prisonnier, ... celui que demandait la foule.**” :

Pilate “*avait coutume*”, depuis qu'il était en poste, d'agir **selon la coutume** qui s'imposait de fait à lui (“*il était obligé*”) : Rome savait ménager, sauf nécessité, les droits coutumiers des peuples vaincus.

Il n'y a aucune raison de mettre en doute la réalité de cette coutume qui semble d'origine juive et non romaine (“**VOUS avez une coutume**”). Cette coutume semble avoir été un rappel, “à **chaque fête**” de Pâque, de l'œuvre de délivrance accomplie par l'Eternel.

**Es. 58:6** “*Voici le jeûne auquel je prends plaisir : Détache les chaînes de la méchanceté, dénoue les liens de la servitude, renvoie libres les opprimés, et que l'on rompe toute espèce de joug.*”

• **Mt. 27:16, Mc. 15:7, Lc. 23:17** “**Il y avait ... alors ... en prison ... un prisonnier fameux ... un nommé Barabbas avec ses complices, pour un meurtre qu'ils avaient commis dans une sédition ... qui avait eu lieu dans la ville.**” :

Selon l'historien Josephus, il y avait eu à cette époque une insurrection à Jérusalem contre Pilate qui avait prélevé une partie du trésor du temple pour financer la construction d'un aqueduc.

“**Barabbas**” (= “*fils du père*” ou “*fils du rabbi*”) et ses complices avaient peut-être participé à ces émeutes.

Ces hommes sont coupables de deux crimes rendant inéluctable la peine capitale : la participation à une sédition et un meurtre.

Ce prisonnier “**fameux**” (notoire, célèbre, mais pas populaire), et qui ne pouvait échapper à la peine de mort, va faire l'expérience terrestre, en ce jour de Pâque, d'une **libération imméritée, gratuite, immédiate**. La seule œuvre qu'il aura à accomplir sera de **croire** celui qui l'invitera à sortir de son cachot.

Ces détails sont donnés par les Evangiles pour la compréhension de ce qui va suivre.

• **Mc. 15:8** “**La foule étant montée, se mit à demander ce qu'il avait coutume de leur accorder.**” :

a) C'est une audience que Pilate veut solennelle qui s'est ouverte : selon le v.19, il est “**assis**”, sans doute sur le siège pliant, appelé siège *curule*, signe du pouvoir romain. La présence de la garde prétorienne accentue cet effet.

b) Une partie de la foule qui est “**montée**” vers la ville haute où se trouvait le tribunal est plus intéressée par le respect de la “**coutume**” qui donne l'impression de remporter une petite victoire contre Rome, que par le sort d'un homme seul, entouré par des gardes et méconnaissable.

Ces gens perturbent le déroulement de la procédure, mais Pilate va profiter de cette opportunité.

Ni les sacrificateurs, ni Pilate ne sont à l'origine de cette demande provenant de la foule parmi laquelle il y a peut-être des familles qui souhaitent la libération de l'un des leurs.

Personne ne propose le nom de Barabbas.

• **Mt. 26:17, Mc. 15:9, Jn. 18:39** “**Comme ils étaient assemblés, ... Pilate leur répondit : ... mais, comme c'est parmi vous une coutume que je vous relâche quelqu'un à la fête de Pâque, ... lequel voulez-vous que je vous relâche, Barabbas, ou Jésus, qu'on appelle Christ ? ... voulez-vous que je vous relâche le roi des Juifs ?**” :

a) Pilate va trouver là un moyen :

- de ne pas avoir à faire mourir Jésus,
- de s'attirer les faveurs de la foule,
- de reprendre la main face au sanhédrin.

Pour plus de sécurité, Pilate essaie d'**orienter le choix** de la foule, en proposant lui-même deux noms :

- celui d'un homme qui a la notoriété d'un “**meurtrier**” chef de bande (il a des “**complices**”, Mc. 15:7), et non celle d'un patriote (c'est un “**brigand**”, Jn. 18:40),
- celui de “**Jésus**”, auquel, par contraste avec Barabbas, il attribue les titres de “**Christ = Messie**” et de “**roi des Juifs**”.

b) Pilate est persuadé que l'homme qui l'a impressionné lors d'un court entretien quelques instants auparavant, qui n'est pas un criminel, que des foules ont suivi depuis trois ans, attirera à lui tous les suffrages populaires.

Dans le titre si particulier de “**roi des Juifs**”, il y a un écho aux paroles de Jésus se déclarant “**Roi**” devant lui, un écho aux accusations du sanhédrin, et une manière ironique de souligner que Rome est un roi autrement plus puissant.

Il utilisera la même formule un peu plus tard, après le supplice du fouet :

**Jn. 19:15** “*Mais ils s'écrièrent : Ote, ôte, crucifie-le ! Pilate leur dit : Crucifierai-je votre roi ? Les principaux sacrificateurs répondirent : Nous n'avons de roi que César.*”

Mais le peuple va préférer celui qui a donné la mort, plutôt que celui qui veut leur donner la Vie éternelle.

• **Mt. 27:18, Mc. 15:10** “**Car il savait que c'était par envie ... que les principaux sacrificateurs ... avaient livré Jésus.**” :

Pilate avait compris très vite que les accusations du sanhédrin contre Jésus étaient motivées par la haine envieuse.

La “**jalousie envieuse**”, en particulier celle dirigée contre les oints de Dieu, est une signature de Satan et s'oppose à l'amour (1 Cor. 13:4).

Satan est jaloux de Dieu, Caïn était jaloux d'Abel, Esaü était jaloux de Jacob, Joseph était jalouxé par ses frères, les prophètes étaient jalouxés par les prêtres, les sacrificateurs étaient jaloux de voir “*le monde aller vers Jésus*” (Jn. 11:48).

**Jn. 12:19** “*Les pharisiens se dirent donc les uns aux autres : Vous voyez que vous ne gagnez rien ; voici, le monde est allé après lui.*”

**Act. 7:9** “*Les patriarches, jaloux de Joseph, le vendirent pour être emmené en Égypte.*”

**Act. 13:45** “*Les Juifs, voyant la foule, furent remplis de jalousie, et ils s'opposaient à ce que disait Paul, en le contredisant et en l'injuriant.*”

**Act. 17:5** “*Mais les Juifs, jaloux, prirent avec eux quelques méchants hommes de la populace, provoquèrent des attroupements, et répandirent l'agitation dans la ville. Ils se portèrent à la maison de Jason, et ils cherchèrent Paul et Silas, pour les amener vers le peuple.*”

**1 Jn. 3:10-12** “*(10) C'est par là que se font reconnaître les enfants de Dieu et les enfants du diable. Quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu, non plus que celui qui n'aime pas son frère. (11) Car ce qui vous a été annoncé et ce que vous avez entendu dès le commencement, c'est que nous devons nous aimer les uns les autres, (12) et ne pas ressembler à Caïn, qui était du malin, et qui tua son frère. Et pourquoi le tua-t-il ? parce que ses œuvres étaient mauvaises (déclarées telles par Dieu, et que celles de son frère étaient justes.*”

De même Esaü a détesté Jacob quand il a compris que son frère était aimé de Dieu.

• **Mt. 27:19** “**Pendant qu'il était assis sur le tribunal, sa femme lui fit dire : Qu'il n'y ait rien entre toi et ce juste ; car aujourd'hui j'ai beaucoup souffert en songe à cause de lui.**” :

a) Les deux Testaments témoignent que Dieu peut adresser un message aux hommes par des “**songes**”, durant leur sommeil. Les “**songes**” inspirés laissent une trace profonde dans la mémoire, et déroulent de manière cohérente des images, même si ces images sont parfois difficile à interpréter (cf. les songes du patriarche Joseph, de Nébucadnetsar, de Corneille, etc.). Dans un songe inspiré, des paroles sont parfois prononcées.

Les **songes** ne sont pas à confondre avec les **visions** qui se déroulent en plein jour : il en existe plusieurs sortes, allant d'une image de courte durée ou du déroulement d'un film, à des états où la personne est comme transportée les yeux ouverts dans un autre monde et dans un autre état de connaissance. Le père de Jean-Baptiste a vu quant à lui dans le temple une apparition angélique, mais Joseph a été averti par un songe qu'il devait fuir avec l'enfant Jésus.

**Act. 2:17-18** (prophétie de Joël reprise par Pierre le jour de la Pentecôte) “*(17) Dans les derniers jours, dit Dieu, je répandrai de mon Esprit sur toute chair ; vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions, et vos vieillards auront des songes. (18) Oui, sur mes serviteurs et sur mes servantes, dans ces jours-là, je répandrai de mon Esprit ; et ils prophétiseront.*”

**b)** Selon la tradition, cette femme se nommait **Claudia Procula**, et appartenait à l'entourage le plus proche de Tibère. Ce haut rang explique sa présence en Palestine, car il était en principe interdit aux procurateurs de se faire accompagner de leurs épouses en pays étranger.

Selon certains, mais sans preuve, c'est elle qui serait mentionnée par Paul dans la liste des chrétiennes notoires de Rome :

**2 Tim. 4:21** “Tâche de venir avant l'hiver. Eubulus, Pudens, Linus, **Claudia**, et tous les frères te saluent.”

**c)** Curieusement, Dieu a choisi de parler à la femme de Pilate, plutôt qu'à ce dernier.

Les Romains attachaient de l'importance aux songes, et Dieu a utilisé cette méthode pour avertir Pilate, tout en sachant que cela ne changerait rien au déroulement de la tragédie.

Dieu sait que le Fils doit mourir, il sait déjà quelle décision sera prise par Pilate, et il le met néanmoins en garde indirectement par un songe surnaturel ! La femme de Pilate a fait ce qu'elle devait faire. Par contre, la responsabilité de Pilate s'en trouve aggravée.

De même, l'envoi d'un prophète ou de miracles aggrave la culpabilité d'une génération rebelle.

Cette femme de haut rang était sans doute informée par ses serviteurs de l'affaire en cours. C'est aussi par un serviteur qu'elle “**fit dire**” à son mari de ne pas lever la main contre Jésus.

Le texte ne dit pas si elle a su que Jésus était un “**juste**” grâce au songe, ou par ce qu'elle avait déjà entendu dire sur lui.

**d)** Il a été supposé que ce songe était **inspiré par le diable** pour empêcher Jésus d'être conduit à la mort. Mais celui qui enflammait de haine les chefs d'Israël contre Jésus, qui s'est emparé de Judas et l'a conduit vers des notables décidés à tuer Jésus, voulait certainement conduire Jésus à la croix : il ne croyait pas que Jésus puisse accepter ce supplice par amour du Père. Jusqu'au bout, Satan a cru que Jésus s'écarterait de la volonté de Dieu.

Il avait espéré pareillement rompre le lien qui unissait Job à l'Eternel.

Ici, le songe est d'origine divine.

**e)** Le **contenu du songe** n'est pas indiqué. Il est seulement dit que cela “**a fait beaucoup souffrir**” cette femme.

Dans le livre : “*Marietta, récit de son voyage au Ciel*”, Edit. Hosanna et Meteor, traduit de “*Scenes Beyond the Grave visions of Marietta Davis*”, Ed. Gordon Lindsay), Marietta Davis relate, avec la caution de son pasteur, des visions reçues pendant un état comateux de plusieurs jours en 1848. Au chapitre 22, elle relate le contenu du songe de la femme de Pilate.

MATTHIEU 27	MARC 15	LUC 23	JEAN 18
<p><b>20.</b> Les principaux sacrificateurs et les anciens</p> <p>persuadèrent la foule de demander Barabbas,</p> <p>et de faire périr Jésus.</p> <p><b>21.</b> Le gouverneur, prenant la parole, leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous relâche ?</p> <p>Ils répondirent :</p> <p>Barabbas.</p>	<p><b>11.</b> Mais les chefs des sacrificateurs</p> <p>excitèrent la foule,</p> <p>afin que Pilate leur relâchât plutôt Barabbas.</p>	<p><b>18.</b> Ils s'écrièrent tous ensemble :</p> <p>Fais mourir celui-ci, et relâche-nous Barabbas. <b>(v. 19 ci-avant)</b></p>	<p><b>40.</b> Alors de nouveau tous s'écrièrent :</p> <p>Non pas lui, mais Barabbas.</p> <p>Or Barabbas était un brigand.</p>
<p><b>22.</b> Pilate leur dit :</p>	<p><b>12.</b> Pilate, reprenant la parole, leur dit :</p>	<p><b>20.</b> Pilate leur parla de nouveau, dans l'intention de relâcher Jésus.</p>	

Que ferai-je donc de Jésus, qu'on appelle Christ.			
Tous répondirent : Qu'il soit crucifié !	Que voulez-vous donc que je fasse de celui que vous appelez le roi des Juifs ? <b>13.</b> Ils crièrent de nouveau : Crucifie-le !	<b>21.</b> Et ils crièrent : Crucifie-le, crucifie-le !	

• **Mt. 27:20, Mc. 15:11** *“Mais ... les principaux sacrificateurs ... les chefs des sacrificateurs ... et les anciens ... excitèrent la foule ... persuadèrent la foule de demander Barabbas, et de faire périr Jésus ... afin que Pilate leur relâchât plutôt Barabbas.”* :

a) Alors que Barabbas avait participé à une sédition **contre Rome**, les prêtres organisent une sédition **contre le Messie**.

Ces chefs religieux qui ne voulaient pas *“se souiller”* sont déjà totalement souillés intérieurement.

Ils ont compris quelle était la manœuvre de Pilate, mais ils réussissent à se **concerter** et à **réagir** avec une **rapidité** impressionnante. En quelques minutes ils vont retourner la situation en faveur de leur dessein.

b) Ils ont déjà fait leur choix : ils **choisissent le diable** plutôt que le Fils de Dieu.

En peu de temps, grâce aux meneurs du sanhédrin, la foule est préparée, *“excitée”* et *“persuadée”* de suivre ce choix, entraînant ainsi toute la nation, même les absents, vers la catastrophe de l'an 70 : n'échapperont au jugement que ceux qui accepteront la prédication apostolique qui éclairera les consciences le jour de la Pentecôte.

**Act. 3:13-14** *“(1) Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son serviteur Jésus, que VOUS avez livré et renié devant Pilate, qui était d'avis qu'on le relâchât. (14) VOUS avez renié le Saint et le Juste, et VOUS avez demandé qu'on VOUS accordât la grâce d'un meurtrier.”*

• **Mt. 27:21a** *“Le gouverneur, prenant la parole, leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous relâche ?”* :

*“Le gouverneur”* Pilate, plus persuadé qu'avant, après avoir eu connaissance du songe de sa femme, que Jésus doit être relâché, pense encore être **maître de la situation**.

Dans la guerre spirituelle qui règne sur terre depuis la chute en Eden, l'homme naturel croit souvent contrôler les événements par son intelligence, et méconnaît les puissances et les lois du monde invisible.

• **Mt. 27:21b, Lc. 23:18, Jn. 18:40** *“Alors de nouveau ... ils répondirent ... tous s'écrièrent ... tous ensemble : Non pas lui, mais Barabbas ... fais mourir celui-ci, et relâche-nous Barabbas ... or Barabbas était un brigand.”* :

La locution *“de nouveau”* s'applique aux **cris** des sacrificateurs qui avaient déjà hurlé contre Jésus avant qu'il ne soit envoyé vers Hérode. Maintenant le contenu des cris a changé, mais l'intention est la même.

Les **cris de la foule** excitée par des meneurs, sont des **slogans** lancés par les sacrificateurs, véritables **chefs d'orchestre** de ce tumulte.

Certains dans la foule savent que Jésus est innocent mais choisissent néanmoins Barabbas par goût du sang, d'autres se contentent de suivre les consignes de leur clergé. Jean souligne l'ignominie de la scène en rappelant que Barabbas était un *“brigand”* qui ne méritait aucune sympathie.

Les voix favorables à Jésus vont être étouffées par les cris du plus grand nombre ... et par la violence de quelques nervis bien entraînés.

Pilate entend les cris qui demandent la mort de Jésus : *“fais mourir celui-ci”*. Il ne s'y attendait pas, et il en est **déconcerté** et **déstabilisé**.

Jésus entend lui aussi la majorité de la foule préférer Barabbas au Fils. La mère de Jésus et les amis de ce dernier l'entendent eux aussi. Dieu et ses anges en sont eux aussi témoins.

• **Mt. 27:22a, Mc. 15:12, Lc. 18:20** *“Pilate ... reprenant la parole, leur dit ... leur parla de nouveau, dans l'intention de relâcher Jésus ... Que ferai-je donc de Jésus, qu'on appelle Christ ... que voulez-vous donc que je fasse de celui que vous appelez le roi des Juifs ?”* :

a) Pilate perd à nouveau le contrôle de la situation. Les chefs religieux, qui scrutent Pilate, ont pu voir son changement de physionomie.

Pilate est prisonnier de ses propres paroles qui l'obligent à suivre l'avis du plus grand nombre.

Il réclame le silence pour **“reprendre la parole”**, puis pose une surprenante question : **“Que dois-je faire de Jésus ?”**

- Pilate avait d'abord demandé : **“Dois-je libérer Jésus OU Barabbas ?”** La réponse populaire le contraignait à libérer Barabbas.
- Il n'est donc plus fait mention de Barabbas dans la seconde question, mais uniquement de Jésus.
- Mais qu'est-ce qui empêchait Pilate de libérer non seulement Barabbas, mais aussi Jésus puisque ce dernier venait d'être déclaré innocent ?

**b)** En fait, Pilate fait à nouveau un mauvais calcul, et veut **profiter de l'élan populaire**, qu'il pense lui être favorable, pour **réduire le sanhédrin au silence** et lui infliger un camouflet (cf. Lc. 23:2). Il croit habile de présenter à nouveau celui qu'il veut libérer comme étant **“celui qu'on appelle le Messie”**, et celui que vous-mêmes **“vous appelez le roi des Juifs”**.

Il se trompe doublement :

- la majorité de la foule n'est pas favorable à Pilate même s'il libère Barabbas,
- ceux qui crient ne sont pas ceux qui voient en Jésus **“le roi des Juifs”**.

Imprudemment, Pilate **se rend prisonnier** (**“que voulez-vous que je fasse”**) d'une décision populaire, au mépris d'un jugement déjà prononcé en faveur de Jésus.

Pilate ne va pas oublier cet épisode et il obtiendra une pitoyable revanche :

**Jn. 19:21-22** “(21) *“Les principaux sacrificateurs des Juifs dirent à Pilate : N'écris pas : **Roi des Juifs**. Mais écris qu'il a dit : Je suis roi des Juifs.* (22) *Pilate répondit : Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit.”*

• **Mt. 27:22b, Mc. 15:13, Lc. 18:21** **“Tous répondirent : Qu'il soit crucifié ! ... et ils crièrent ... de nouveau ... Crucifie-le, crucifie-le !”** :

La foule manipulée crie **“de nouveau”** ce que les meneurs lui commandent de crier.

Derrière cette haine incompréhensible et cette cruauté, il y a l'activité déchaînée de l'armée des ténèbres contre le Fils de Dieu.

**Jn. 14:30** *“Je ne parlerai plus guère avec vous ; car **le prince du monde vient**. Il n'a rien en moi.”*

**Lc. 23:53** *“J'étais tous les jours avec vous dans le temple, et vous n'avez pas mis la main sur moi. Mais **c'est ici votre heure, et la puissance des ténèbres.**”*

Les hurlements de ceux qui crient : **“crucifie-le, crucifie-le !”** démontrent à quel niveau de bassesse, de cruauté, d'aveuglement, de bestialité, peut descendre une humanité déchue. Il y a peut-être parmi cette meute de braves pères de famille. Mais l'incrédulité conduit l'homme à se comporter comme un démon.

**Mt. 21:38** *“Mais, quand les vigneronniers virent le fils, ils dirent entre eux : Voici l'héritier ; **venez, tuons-le, et emparons-nous de son héritage.**”*

**Ps. 22:12-13** “(12) *De nombreux taureaux sont autour de moi, des taureaux de Basan m'environnent.* (13) *Ils ouvrent contre moi leur gueule, semblables au lion qui déchire et rugit.*”

Pilate n'a pas fini de perdre pied.

---